

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés

1) Centres, foyers et services pour personnes âgées

2) Centres de gériatrie

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, duc de Nassau

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.- L'annexe 1 : (Article 4) est modifiée comme suit :

- a) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant le Centre intégré pour personnes âgées à **Rumelange**, les parcelles suivantes :

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
431	rue Henri Luc	place	15	12
259/14	rue des Martyrs	place	03	42

- b) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant la maison de soins d'**Echternach**, les parcelles suivantes

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
437/4789	rue des Bois	maison-place	13	55
522/4807	auf dem Kroetenpull	jardin	10	12
523/3700	rue Maximilien	place	90	
528/4806	rue Maximilien	place	15	36

c) sont ajoutées au relevé des terrains et immeubles concernant le Centre intégré pour personnes âgées à **Wiltz**, les parcelles suivantes :

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			AR	CA
59/2817	Burewee	jardin	06	08
463/2619	am Waeldchesweg	pré	05	90
465/2620	am Waeldchesweg	pré	21	80
472/2139	beim Weierburn	pré	17	60
472/2140	beim Weierburn	pré	17	10
475/2978	in der Kotzwies	pré	59	00
475/2979	in der Kotzwies	sentier	01	20
476/2625	in der Kotzwies	pré	60	
476/2626	in der Kotzwies	place voirie	01	90
476/2875	in der Kotzwies	pré	10	11
476/2980	in der Kotzwies	pré	26	30

d) sont réaffectés à l'Etat les terrains et immeubles dont l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées n'a plus besoin pour l'exécution de sa mission

* Centre intégré pour personnes âgées à **Wiltz**

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
384/3596	Schlass	cour	25	20
387/2153	Schlass	maison-place	07	00
391/2408	Schlass	maison-place	09	10
393/2300	Schlass	écurie	06	20

* Centre intégré pour personnes âgées à **Vianden**, à partir du 1^{er} janvier 2013

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
177/392	Im Kloster	bâtiment	01	90
180/2229	Maison de Retraite		15	83
181/2314	Maison de Retraite	maison place	03	10

e) Centre intégré pour personnes âgées à **Mertzig** : conformément au nouveau mesurage opéré par l'Administration du Cadastre en date du 15 mars 2012, les terrains affectés à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » sont les suivants :

No parcelle	Lieu-dit	Nature	Contenance	
			Ar	CA
287/6334	rue principale	maison place	32	46

285/6332	rue de Dellen	place	03	08
842/6333	In Helpespesch	place (occupée)	03	25

Toute autre parcelle ci-avant affectée à l'établissement public et concernant le centre intégré à Mertzig, est réaffectée à l'Etat.

Exposé des motifs et commentaire des articles

Le présent projet de loi a pour but d'adapter le relevé des immeubles et terrains, affectés à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées », à la situation actuelle.

Au fil des ans l'Etat a procédé à l'acquisition de terrains supplémentaires dans le but de permettre la réalisation, soit de nouveaux projets, soit de transformations ou de modernisations des centres existants affectés à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées ». Ainsi, sont ajoutés des terrains pour permettre l'agrandissement et la modernisation des Cipa à Rumelange, de la maison de soins à Echternach, ainsi que le remplacement de l'ancien centre intégré pour personnes âgées à Wiltz (château) et de l'ancienne maison de soins (annexe à l'hôpital) par la construction d'une nouvelle maison de soins pour personnes âgées à Wiltz. En conséquence, le site du château de Wiltz, ci-avant affecté à l'établissement public pour y faire fonctionner un Centre intégré pour personnes âgées, est réaffecté à l'Etat. En ce qui concerne le nouveau projet à Vianden, l'actuelle infrastructure est réaffectée à l'Etat, le terrain de construction du nouveau centre appartenant à l'établissement public (bail emphytéotique).

Suite à un nouveau mesurage par l'Administration du cadastre, une partie des terrains du centre intégré pour personnes âgées à Mertzig est réaffectée à l'Etat, afin d'y permettre la construction d'une structure d'hébergement pour personnes handicapées.

Dès l'ouverture du nouveau centre de Vianden à partir du 1er janvier 2013, les immeubles et terrains affectés ci-avant à l'établissement public « Centres, foyers et services pour personnes âgées » pour assurer l'exploitation de l'ancien centre à Vianden, sont réaffectés à l'Etat.